

les 7 mesures essentielles

Chacun acteur

La qualité de l'air, c'est l'affaire de tous et la responsabilité de chacun

Le diagnostic a permis d'identifier les principaux leviers d'action et le PPA prévoit la mise en œuvre de sept grandes mesures de réduction de la pollution.

Améliorer la qualité de l'air au quotidien

1. Réduire les émissions des installations de combustion par le renforcement de la surveillance, la réduction de l'impact du chauffage au bois et la promotion des installations moins polluantes.
2. Interdire le brûlage des déchets verts.
3. Réduire les émissions du secteur des transports, en proposant des alternatives à la mobilité individuelle, en réduisant la vitesse en période hivernale, en interdisant la circulation aux véhicules les plus polluants.
4. Réduire les émissions industrielles de particules, de HAP et de solvants chlorés.
5. Interdire l'utilisation des appareils de chauffage d'appoint au bois peu performants.
6. Limiter l'impact du trafic poids lourds transfrontalier en favorisant le report vers l'autoroute ferroviaire alpine.
7. Interdire les feux d'artifice.

Mieux gérer les pics de pollution aux particules

5. Interdire l'utilisation des appareils de chauffage d'appoint au bois peu performants.
6. Limiter l'impact du trafic poids lourds transfrontalier en favorisant le report vers l'autoroute ferroviaire alpine.
7. Interdire les feux d'artifice.

Avec cette série de mesures, le PPA de la vallée de l'Arve s'inscrit dans l'objectif très ambitieux d'une réduction de 30% des particules fines d'ici à 2015. Les réductions attendues en dioxyde d'azote et HAP sont respectivement de 28% et 25% sur 5 ans.

**PLAN DE PROTECTION
DE L'ATMOSPHÈRE
DE LA VALLÉE DE L'ARVE**

PPA



En savoir +

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



haute-savoie.gouv.fr



www.air-rhonealpes.fr



www.transalpair.eu



www.prioriterre.org

Vallée de l'Arve
Tous acteurs de la qualité de l'air !

Les vallées, des zones sensibles

Le PPA, un outil fédérateur

(Plan de Protection de l'Atmosphère)

Comme beaucoup de vallées de montagne, la vallée de l'Arve est exposée à la pollution de l'air. Sa topographie encaissée et sa météorologie, ainsi que la concentration des activités humaines favorisent l'accumulation des polluants, notamment en hiver.

Les mesures effectuées depuis plusieurs années montrent des dépassages des normes en vigueur :



Il dresse une série de mesures établies collégialement sur la base :

- d'un diagnostic partagé de la situation ;
- d'une concertation de tous les acteurs concernés par la pollution.

Le PPA pour un air plus sain, tous les jours

Le PPA de la vallée de l'Arve a été adopté le 16 février 2012. Il concerne 41 communes.

Son objectif : réduire au quotidien la pollution de fond de la vallée et ne pas se contenter de juguler les pics de pollution épisodiques. Il sera évalué annuellement et réajusté.

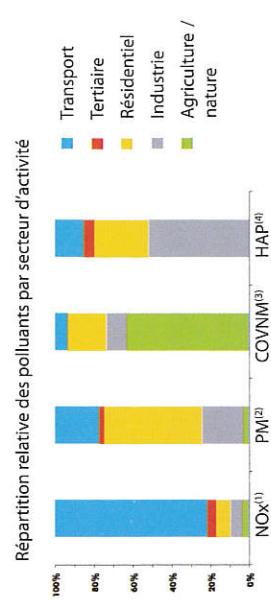
- les particules en suspension inférieures à 10 micromètres (PM10) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) se trouvent principalement dans les zones d'habitat,
- le dioxyde d'azote (NO₂) se situe notamment en bordure des axes routiers,
- l'ozone (O₃) est présent y compris dans les espaces naturels d'altitude.

Un air à préserver

Face à ce constat, les pouvoirs publics ont souhaité réagir pour améliorer la qualité de l'air respiré en élaborant un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Les sources de pollution

Un bilan des émissions de pollution a été réalisé par Air Rhône-Alpes, association agréée.



Le chauffage au bois, 1^{re} source de particules en suspension (PM)

Le secteur résidentiel représente plus de la moitié des rejets de particules dans la vallée, dont 90% proviennent du chauffage au bois. Le bois est une énergie renouvelable bénéfique pour la lutte contre l'effet de serre, mais sa combustion dans une cheminée ou un poêle d'ancienne génération détériore fortement la qualité de l'air.



Dioxyde d'azote et poids lourds

Le secteur routier est responsable de près de 80% des émissions de dioxyde d'azote dont la moitié provient des poids lourds.



- oxydes d'azote
- particules fines
- composés organiques volatils non ménétriques
- hydrocarbures aromatiques polycycliques